

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DÉLIBÉRATION N° 2014/70

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 04 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 20 octobre 2014

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14 votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE - BOUNIARD - CORNET - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET - LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS - RIFFARD

Excusés : M EUVRARD a donné procuration à M BOUNIARD

Absents :

Mme CROZIER a été élu secrétaire

Objet : Détermination du taux de la taxe d'aménagement à compter du 01 janvier 2015

Sur proposition du Maire

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le taux de la taxe d'aménagement à 2,5% sur l'ensemble du territoire communal.

.../...

- PRÉCISE que ce taux entrera en vigueur à compter du 01 janvier 2015 pour une durée d'un an reconductible tacitement d'année en année.
- PRÉCISE que ce taux pourra être modifié tous les ans avant le 30 novembre pour une application au 01 janvier de l'année suivante.

Cette délibération est transmise au service de l'état chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard de 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 04 novembre 2014.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 06 novembre 2014
Le Maire,
André VOLLE.

